

SEANCE DU 07 FÉVRIER 2023

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES ZV 199 (ABADIE) ET ZV 179 / 201 (DETACHEVERRY)  
DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU LAVOIR D'ETCHEBEHEITI**

L'an deux mille vingt-trois, et le dix janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie

EXCUSÉE : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal la donation, en 2016, par Mme Bernadette SALAGOITY épouse ABADIE, de la parcelle cadastrée section ZV n°177, d'une contenance de 80 m<sup>2</sup>, comportant l'ancien lavoir dit d'Etchebeheiti que la commune a décidé de réhabiliter et de valoriser (acte passé par devant Me CLERISSE le 7 décembre 2016 - réf A 2016 26050/XC/IC). Elle explique que la commune aurait dû, dans le même temps, passer un acte avec un 2ème riverain, Adrien DETACHEVERRY, pour la donation de la parcelle contigüe cadastrée ZV 179, d'une contenance de 36 m<sup>2</sup>, mais que cela n'a pas été fait. Par ailleurs, suite à l'engagement du projet, le principe de nouvelles donations de terrain a été approuvé par les différents acteurs et riverains dudit lavoir afin de donner un peu d'air à ce dernier.

Aussi, la régularisation foncière qui doit être engagée afin de pouvoir mettre en œuvre le projet de réhabilitation du lavoir nécessite que 2 actes soient passés :

- Donation ABADIE / COMMUNE (parcelle cadastrée ZV 199, d'une contenance de 22 m<sup>2</sup>),
- Donation DETACHEVERRY / COMMUNE (parcelle cadastrée ZV 179, d'une contenance de 36 m<sup>2</sup>, et ZV 201, d'une contenance de 9 m<sup>2</sup>).

Elle précise que la Commune prendra les frais de bornage à sa charge ainsi que les frais de notaire.

Elle propose au conseil municipal d'acter ces donations et de l'autoriser à signer les actes.

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** - la donation de Mme ABADIE Bernadette pour la parcelle cadastrée ZV n°199,  
- la donation de M. DETACHEVERRY Adrien pour les parcelles cadastrées ZV n°179 et 201,  
suivant plan annexé ;

**AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY



